



GRAND PARIS
**SEINE
& OISE**
COMMUNAUTÉ URBAINE

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18/05/2017

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vendredi 12 mai 2017, s'est réuni à la Salle des Fêtes, place du Huit-Mai 1945, 78440 GARGENVILLE, en séance publique, sous la présidence de Philippe TAUTOU, Président.

La séance est ouverte à 20h30

A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Étaient présents :

MONSIEUR TAUTOU

MADAME PRIMAS, MONSIEUR OLIVE, MONSIEUR BEDIER, MADAME ARENOU, MONSIEUR BROSSE, MONSIEUR GARAY, MADAME JAUNET, MONSIEUR SANTINI, MADAME ZAMMIT-POPESCU, MONSIEUR DUMOULIN, MONSIEUR PIERRET, MONSIEUR DELRIEU, MONSIEUR GRIS, MONSIEUR VOYER

MONSIEUR HONORE, MADAME BOURE, MONSIEUR BELHOMME, MONSIEUR LEBOUC

MADAME BARBIER, MONSIEUR BEGUIN, MONSIEUR BERCOT, MONSIEUR BERTRAND, MONSIEUR BISCHEROUR, MADAME BLONDEL, MONSIEUR BOUDET, MONSIEUR BOUREILLE, MADAME BROCHOT, MONSIEUR BRUSSEUX, MONSIEUR CHAMPAGNE, MONSIEUR CHARBIT, MONSIEUR CHARMEL, MONSIEUR COGNET, MONSIEUR CRESPO, MONSIEUR DANFAKHA, MONSIEUR DAUGE, MONSIEUR DAZELLE, MONSIEUR DESSAIGNES, MADAME DI-BERNARDO, MADAME DIOP, MADAME DOS SANTOS, MADAME DUMOULIN, MADAME EL MASAUDI, MONSIEUR FAIST, MONSIEUR FASTRE, MADAME FERNANDES, MONSIEUR FERRAND, MONSIEUR FRANCCART, MONSIEUR FRANCOIS-DAINVILLE, MADAME FUHRER-MOGUEROU, MONSIEUR GAILLARD, MONSIEUR GAUTIER, MADAME GENDRON, MADAME GENEIX, MONSIEUR GESLAN, MONSIEUR GIARD, MADAME HAMARD, MONSIEUR HANON, MONSIEUR HATIK, MONSIEUR HAZAN, MONSIEUR JOREL, MONSIEUR JOSSEAUME, MADAME KAUFFMANN, MONSIEUR LANGLOIS, MONSIEUR LE BIHAN, MONSIEUR LEMAIRE, MONSIEUR LEPINTE, MONSIEUR MARTINEZ, MONSIEUR MAUREY, MONSIEUR MEMISOGLU, MONSIEUR MERY, MONSIEUR MEUNIER, MONSIEUR MONNIER, MONSIEUR MONTANGERAND, MADAME MORILLON, MONSIEUR MORIN, MONSIEUR MOUTENOT, MONSIEUR MULLER, MONSIEUR NAUTH, MONSIEUR NEDJAR, MONSIEUR PASCAL, MONSIEUR PERRAULT, MADAME PERESSE, MADAME PLACET, MONSIEUR PONS, MONSIEUR POURCHE, MONSIEUR PRELOT, MONSIEUR REINE, MADAME REYNAUD-LEGER, MONSIEUR RIBAUT, MONSIEUR RIPART, MONSIEUR ROGER, MADAME SAINT-AMAUX, MADAME SENE, MADAME SIMON, MADAME SORNAY, MONSIEUR SPANGENBERG, MONSIEUR TASSET, MADAME TOURET, MONSIEUR TURPIN, MONSIEUR VIGNIER, MADAME VINAY

Formant la majorité des membres en exercice (**102 présents** / 129 conseillers communautaires).

Étaient absents représenté(s) ayant donné pouvoir (23) : MONSIEUR ROULOT (donne pouvoir à MADAME BOURE), MADAME DEVEZE (donne pouvoir à MADAME ZAMMIT-POPESCU), MADAME SALL (donne pouvoir à MONSIEUR BISCHEROUR), MONSIEUR ANCELOT (donne pouvoir à MONSIEUR SANTINI), MONSIEUR CECCONI (donne pouvoir à MONSIEUR PRELOT), MADAME COSTE (donne pouvoir à MADAME SENE), MONSIEUR DAFF (donne pouvoir à MADAME MORILLON), MADAME DE PORTES (donne pouvoir à MONSIEUR BROUSSE), MADAME DE VAUCOULEURS (donne pouvoir à MADAME EL MASAUDI), MADAME FAVROU (donne pouvoir à MADAME FERNANDES), MADAME GAMRAOUI-AMAR (donne pouvoir à MONSIEUR DELRIEU), MONSIEUR JEANNE (donne pouvoir à MONSIEUR PASCAL), MONSIEUR LAVIGOGNE (donne pouvoir à MONSIEUR MAUREY), MONSIEUR LEBRET (donne pouvoir à MONSIEUR GESLAN), MONSIEUR LEMARIE (donne pouvoir à MONSIEUR JOSSEAUME), MONSIEUR MANCEL (donne pouvoir à MONSIEUR RIBAUT), MONSIEUR OUTREMAN (donne pouvoir à MADAME SAINT-AMAUX), MONSIEUR POYER (donne pouvoir à MONSIEUR HAZAN), MADAME REBREYEND (donne pouvoir à MONSIEUR MONTANGERAND), MONSIEUR SIMON (donne pouvoir à MONSIEUR MERY), MONSIEUR TAILLARD (donne pouvoir à MONSIEUR LEPINTE), MONSIEUR VIALAY (donne pouvoir à MADAME SORNAY), MONSIEUR COLLADO (donne pouvoir à MADAME PERESSE)

Étaient absents non représenté(s) : MONSIEUR EL-ABDI (absent excusé), MADAME FOUQUES (absente excusée), MADAME MOUDNIB (absente excusée), MONSIEUR OURS-PRISBIL (absent excusé),

AU COURS DE SEANCE :

Arrivés en cours de séance : MADAME PERESSE (avec le pouvoir de MONSIEUR COLLADO Pascal, à partir du point 2 de l'ordre du jour), MONSIEUR ROULOT (à partir du point 5 de l'ordre du jour), MADAME COSTE (à partir du point 7 de l'ordre du jour), MONSIEUR VIALAY (à partir du point 8 de l'ordre du jour)

Secrétaire de séance : Sophie PRIMAS

- Le Secrétaire de séance fait l'appel.
- Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 23 mars 2017 : Adopté à la majorité (2 abstentions : MONSIEUR MORIN LAURENT, MONSIEUR NAUTH CYRIL, 12 n'ont pas pris part au vote : MADAME ARENOU CATHERINE, MONSIEUR BEDIER PIERRE, MONSIEUR BEGUIN GERARD, MONSIEUR BERCOT JEAN-FREDERIC, MONSIEUR BOUDET MAURICE, MONSIEUR BOUREILLE SAMUEL, MONSIEUR BRUSSEUX PASCAL, MONSIEUR GARAY FRANCOIS, MONSIEUR GIARD YVES, MONSIEUR HATIK FARID, MADAME PLACET EVELYNE, MONSIEUR KARL OLIVE)

CC_17_05_18_01 - RESTITUTION AUX COMMUNES DE L'EX COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE ET VEXIN DE LA COMPETENCE PETITE ENFANCE

Rapporteur : Philippe TAUTOU

Détail des votes : Adoptée A L'UNANIMITÉ

123 pour

0 voix contre

0 abstention

0 n'ont pas pris part au vote (NPPV)

Le Conseil communautaire :

ARTICLE 1 : RESTITUE la compétence petite enfance aux communes de l'ex Communauté d'Agglomération Seine&Vexin (Bouafle, Brueil-en-Vexin, Evécquemont, Flins-sur-Seine, Gaillon-sur-Montcient, Jambville, Juziers, Meulan-en-Yvelines, Mézy-sur-Seine, Oinville-sur-Montcient, Tessancourt-sur-Aubette et Vaux-sur-Seine) à compter du 1^{er} septembre 2017,

ARTICLE 2 : DONNE délégation au Président pour l'approbation et la conclusion de l'ensemble des documents contractuels nécessaires ou consécutifs à la restitution de la compétence « petite enfance » à intervenir avec les communes membres concernées.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

CC_17_05_18_02 - RESTITUTION AUX COMMUNES DE L'EX COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE ET VEXIN DE LA COMPETENCE ENFANCE

Rapporteur : Philippe TAUTOU

Détail des votes : Adoptée A L'UNANIMITÉ

121 pour

0 voix contre

0 abstention

4 n'ont pas pris part au vote (NPPV)

MADAME DUMOULIN CECILE, MONSIEUR HATIK FARID, MONSIEUR LE BIHAN PAUL, MONSIEUR SPANGENBERG FREDERIC

Le Conseil communautaire :

ARTICLE 1 : RESTITUE la compétence enfance aux communes de l'ex Communauté d'Agglomération Seine et Vexin (Bouafle, Brueil-en-Vexin, Jambville, Juziers, Meulan-en-Yvelines, Mézy-sur-Seine, Oinville-sur-Montcient, Tessancourt-sur-Aubette et Vaux-sur-Seine) à compter du 1^{er} septembre 2017,

ARTICLE 2 : DONNE délégation au Président pour l'approbation et la conclusion de l'ensemble des documents contractuels nécessaires ou consécutifs à la restitution de la compétence enfance à intervenir avec les communes membres concernées.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

CC_17_05_18_03 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Dominique PIERRET

Détail des votes : Adoptée A LA MAJORITE

115 pour

1 voix contre

MADAME PLACET EVELYNE

5 abstentions

MADAME PRIMAS SOPHIE, MONSIEUR FASTRE JEAN-FRANÇOIS, MONSIEUR CRESPO JULIEN, MADAME REYNAUD-LEGER JOCELYNE, MONSIEUR VIGNIER MICHEL

4 n'ont pas pris part au vote (NPPV)

MADAME ZAMMIT-POPESCU CECILE MANDATAIRE DE MADAME DEVEZE FABIENNE, MONSIEUR MONTANGERAND THIERRY, MONSIEUR MONTANGERAND THIERRY MANDATAIRE DE MADAME REBREYEND MARIE-CLAUDE, MADAME VINAY ANNE-MARIE

Le Conseil communautaire :

ARTICLE 1 : ATTRIBUE les subventions aux partenaires de la Communauté,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer les conventions d'objectifs avec lesdits partenaires,

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

CC_17_05_18_04 - CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE « YVELINES NUMERIQUE » RELATIVE A L'EXTENSION DU RESEAU DEPARTEMENTAL D'INFRASTRUCTURES PASSIVES A DES SITES DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Rapporteur : Karl OLIVE

Détail des votes : Adoptée A L'UNANIMITÉ

120 pour

0 voix contre

0 abstention

5 n'ont pas pris part au vote (NPPV)

MONSIEUR CHARBIT JEAN-CHRISTOPHE, MONSIEUR FRANCOIS-DAINVILLE HUBERT, MADAME GENEIX MONIQUE, MONSIEUR LE BIHAN PAUL, MONSIEUR REINE JOCELYN

Le Conseil communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention relative à l'extension du réseau départemental d'infrastructures passives à des sites de la communauté urbaine avec le syndicat mixte « Yvelines numérique »,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

CC_17_05_18_05 - POLITIQUE SPORTIVE : CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Rapporteur : Karl OLIVE

Détail des votes : Adoptée A L'UNANIMITÉ

114 pour

0 voix contre

10 abstentions

MONSIEUR FERRAND PHILIPPE, MONSIEUR CRESPO JULIEN, MADAME PERESSE MARIE MANDATAIRE DE MONSIEUR COLLADO PASCAL, MADAME GENDRON NICOLLE, MADAME KAUFFMANN KARINE, MONSIEUR RIBAUT HUGUES MANDATAIRE DE MONSIEUR MANCEL JOEL, MADAME PERESSE MARIE, MONSIEUR PONS MICHEL, MONSIEUR RIBAUT HUGUES, MONSIEUR TASSET YANNICK

1 n'a pas pris part au vote (NPPV)

MONSIEUR OLIVE KARL

Le Conseil communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE les conventions d'objectifs et de moyens à intervenir avec les associations sportives soutenues pour l'année 2017,

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget,

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération et notamment les conventions.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

CC_17_05_18_06 - EQUIPEMENTS SPORTIFS : FIXATION DES TARIFS

Rapporteur : Karl OLIVE

Détail des votes : Adoptée A L'UNANIMITÉ

121 POUR

0 voix CONTRE

1 Abstention

MONSIEUR CRESPO JULIEN

3 n'ont pas pris part au vote (NPPV)

MADAME PRIMAS SOPHIE, MADAME BARBIER CORINNE, MONSIEUR GAILLARD PIERRE

Le Conseil communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE la création de tarifs complémentaires dans les équipements sportifs sans limite d'application dans le temps,

ARTICLE 2 : DIT que les recettes correspondantes sont inscrites au budget 2017,

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

CC_17_05_18_07 - POLITIQUE CULTURELLE : CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LES ASSOCIATIONS CULTURELLES

Rapporteur : Cécile ZAMMIT-POPESCU

Détail des votes : Adoptée A L'UNANIMITÉ

115 pour

0 voix contre

9 abstentions

MONSIEUR ROULOT ERIC, MADAME PERESSE MARIE MANDATAIRE DE MONSIEUR COLLADO PASCAL, MADAME GENDRON NICOLLE, MADAME KAUFFMANN KARINE, MONSIEUR RIBAUT HUGUES MANDATAIRE DE MONSIEUR MANCEL JOEL, MADAME PERESSE MARIE, MONSIEUR PONS MICHEL, MONSIEUR RIBAUT HUGUES, MONSIEUR TASSET YANNICK

1 n'a pas pris part au vote (NPPV)

MADAME PRIMAS SOPHIE

Le Conseil communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE les conventions d'objectifs annuelles à intervenir avec les associations culturelles soutenues pour l'année 2017,

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget,

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

CC_17_05_18_08 - EQUIPEMENTS CULTURELS : FIXATION DES TARIFS

Rapporteur : Cécile ZAMMIT-POPESCU

Détail des votes : Adoptée A L'UNANIMITÉ

116 pour

0 voix contre

3 abstentions

MONSIEUR MAUREY DANIEL MANDATAIRE DE MONSIEUR LAVIGOGNE JACKY, MONSIEUR MARTINEZ PAUL, MONSIEUR MAUREY DANIEL

6 n'ont pas pris part au vote (NPPV)

MONSIEUR BEGUIN GERARD, MONSIEUR BERCOT JEAN-FREDERIC, MADAME COSTE NATHALIE, MONSIEUR HANON MICHEL, MONSIEUR NAUTH CYRIL, MONSIEUR PONS MICHEL

Le Conseil communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE la création de tarifs complémentaires dans les équipements culturels sans limite d'application dans le temps,

ARTICLE 2 : DIT que les recettes correspondantes sont inscrites au budget 2017,

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

CC_17_05_18_09 - RESSOURCES HUMAINES : FIXATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

Rapporteur : Philippe TAUTOU

Détail des votes : Adoptée A L'UNANIMITÉ

116 pour

0 voix contre

4 Abstentions

MONSIEUR MARTINEZ PAUL, MADAME FUHRER-MOGUEROU MONIQUE, MADAME GENEIX MONIQUE, MONSIEUR MORIN LAURENT

5 n'ont pas pris part au vote (NPPV)

MONSIEUR GARAY FRANÇOIS, MONSIEUR DANFAKHA PAPA WALY, MONSIEUR MAUREY DANIEL MANDATAIRE DE MONSIEUR LAVIGOGNE JACKY, MONSIEUR MAUREY DANIEL, MADAME PLACET EVELYNE

Le Conseil communautaire :

ARTICLE 1 : DECIDE que les ratios d'avancement de grade sont fixés à 100%, pour chacun des grades pour lesquels des agents réunissent les conditions statutaires d'avancement, sans engagement de nommer la totalité des agents qui remplissent les conditions d'avancement fixées par les décrets correspondants aux cadres d'emplois,

ARTICLE 2 : AJOUTE que les nominations n'interviendront qu'en fonction des besoins de la collectivité, en tenant compte de l'avis de la hiérarchie et des critères de promotions définis avec les organisations syndicales, afin que chaque avancement soit avant tout l'expression de la reconnaissance de la valeur professionnelle du bénéficiaire, de la structuration des services, et des contraintes budgétaires,

ARTICLE 3 : PRECISE que les crédits sont inscrits au budget principal.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

CC_17_05_18_10 - RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Philippe TAUTOU

Détail des votes : Adoptée A L'UNANIMITÉ

118 pour

0 voix contre

6 Abstentions

MONSIEUR BOUDET MAURICE, MONSIEUR MARTINEZ PAUL, MADAME COSTE NATHALIE, MADAME SAINT-AMAUX SERVANE MANDATAIRE DE MONSIEUR OUTREMAN ALAIN, MADAME SAINT-AMAUX SERVANE, MADAME SENEÉ GHISLAINE

1 n'a pas pris part au vote (NPPV)

MONSIEUR NAUTH CYRIL

Le Conseil communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE la modification du tableau des effectifs tenant compte des créations de postes,

ARTICLE 2 : APPROUVE la modification du tableau des effectifs tenant compte des suppressions de postes,

ARTICLE 3 : PRECISE que les crédits seront inscrits au budget de la Communauté urbaine au chapitre budgétaire 012.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

CC_17_05_18_11 - REGLEMENT DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU DES COMMUNES D'AUBERGENVILLE ET FLACOURT (convocation adressée le 2 mai 2017)

Rapporteur : Jean-Luc SANTINI

Détail des votes : Adoptée A L'UNANIMITÉ

115 pour

0 voix contre

8 Abstentions

MONSIEUR ROULOT ERIC, MONSIEUR NEDJAR DJAMEL, MADAME VINAY ANNE-MARIE, MADAME COSTE NATHALIE, MADAME SAINT-AMAUX SERVANE MANDATAIRE DE MONSIEUR OUTREMAN ALAIN, MADAME SAINT-AMAUX SERVANE, MADAME SENEÉ GHISLAINE, MONSIEUR CHARBIT JEAN-CHRISTOPHE

2 n'ont pas pris part au vote (NPPV)

MONSIEUR RIBAUT HUGUES MANDATAIRE DE MONSIEUR MANCEL JOEL, MONSIEUR RIBAUT HUGUES

Le Conseil communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE le nouveau règlement du service public de l'eau potable applicable sur le territoire des communes d'Aubergenville et Flacourt,

ARTICLE 2 : DECIDE de l'entrée en vigueur du nouveau règlement le 1^{er} juillet 2017, concomitamment à l'entrée en vigueur du nouveau contrat de délégation de service public de l'eau potable des communes d'Aubergenville et de Flacourt,

ARTICLE 3 : ABROGE, à la date d'entrée en vigueur du nouveau règlement, les règlements en vigueur sur les communes d'Aubergenville et Flacourt.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

CC_17_05_18_12 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE POUR LES COMMUNES D'AUBERGENVILLE ET FLACOURT : ATTRIBUTION (convocation adressée le 2 mai 2017)

Rapporteur : Jean-Luc SANTINI

Détail des votes : Adoptée A L'UNANIMITÉ

113 pour

0 voix contre

8 abstentions

MONSIEUR ROULOT ERIC, MONSIEUR NEDJAR DJAMEL, MADAME VINAY ANNE-MARIE, MADAME COSTE NATHALIE, MADAME SAINT-AMAUX SERVANE MANDATAIRE DE MONSIEUR OUTREMAN ALAIN, MADAME SAINT-AMAUX SERVANE, MADAME SENEÉ GHISLAINE, MONSIEUR CHARBIT JEAN-CHRISTOPHE

4 n'ont pas pris part au vote (NPPV)

MONSIEUR OLIVE KARL, MADAME ARENOU CATHERINE, MONSIEUR CHAMPAGNE STEPHAN, MONSIEUR CHARMEL LUCAS

Le Conseil communautaire :

ARTICLE 1 : DESIGNE l'entreprise VEOLIA comme délégataire du service public d'eau potable sur le territoire des communes d'Aubergenville et de Flacourt, pour un contrat de délégation de service public de 4,5 ans à compter du 1^{er} juillet 2017, avec une échéance au 31 décembre 2021,

ARTICLE 2 : APPROUVE le contrat de délégation de service public d'eau potable correspondant,

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer le contrat de délégation de service public d'eau potable et ses annexes ainsi que tous les actes y afférents.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

CC_17_05_18_13 - APPROBATION DU PRINCIPE AU RECOURS A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE 18 COMMUNES DE LA COMMUNAUTE URBAINE : BUCHELAY, FONTENAY-MAUVOISIN, JOUY-MAUVOISIN, MAGNANVILLE, MANTES-LA-JOLIE, MANTES-LA-VILLE, MERICOURT, PERDREAUVILLE, ROLLEBOISE, ROSNY-SUR-SEINE, SOINDRES, MOUSSEUX-SUR-SEINE, VERT, AUFFREVILLE-BRASSEUIL, BREUIL-BOIS-ROBERT, FAVRIEUX, FLACOURT ET LE TERTRE-SAINT-DENIS

Rapporteur : Jean-Luc SANTINI

Détail des votes : Adoptée A L'UNANIMITÉ

113 pour

0 voix contre

7 Abstentions

MONSIEUR ROULOT ERIC, MADAME BOURE DOMINIQUE, MONSIEUR NEDJAR DJAMEL, MADAME COSTE NATHALIE, MADAME SAINT-AMAUX SERVANE MANDATAIRE DE MONSIEUR OUTREMAN ALAIN, MADAME SAINT-AMAUX SERVANE, MADAME SENEÉ GHISLAINE

05 n'ont pas pris part au vote (NPPV)

MONSIEUR BROSSE LAURENT, MONSIEUR BEGUIN GERARD, MONSIEUR GIARD YVES, MONSIEUR MAUREY DANIEL MANDATAIRE DE MONSIEUR LAVIGOGNE JACKY, MONSIEUR MAUREY DANIEL

Le Conseil communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE le principe de la délégation de service public pour l'exploitation des réseaux d'assainissement des communes de : Buchelay, Fontenay Mauvoisin, Jouy Mauvoisin, Magnanville, Mantes la Jolie, Mantes la Ville, Méricourt, Perdreauville, Rolleboise, Rosny sur Seine, Soindres, Mousseaux sur Seine, Vert, Auffreville Brasseuil, Breuil Bois Robert, Favrieux, Flacourt et Le Tertre Saint Denis selon les conditions fixées dans le rapport présentant les motifs sur le choix du mode de gestion du service et sur les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à mener les procédures de publicité et de mise en concurrence prévues par les dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

CC_17_05_18_14 - APPROBATION DU PRINCIPE AU RECOURS A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE 20 COMMUNES DE LA COMMUNAUTE URBAINE : ARNOUVILLE-LES-MANTES, BOINVILLE-EN-MANTOIS, EPONE, FOLLAINVILLE-DENNEMONT, FONTENAY-SAINT-PERE, GARGENVILLE, GOUSSONVILLE, GUERNES, GUERVILLE, HARGEVILLE, JUMEAUVILLE, PORCHEVILLE, BRUEIL-EN-VEXIN,

DROCOURT, SAILLY, FLINS-SUR-SEINE, ISSOU, LES MUREAUX, MEZIERES-SUR-SEINE ET SAINT-MARTIN-LA-GARENNE

Rapporteur : Jean-Luc SANTINI

Détail des votes : Adoptée A L'UNANIMITÉ

113 pour

0 voix contre

7 abstentions

MONSIEUR ROULOT ERIC, MADAME BOURE DOMINIQUE, MONSIEUR NEDJAR DJAMEL, MADAME COSTE NATHALIE, MADAME SAINT-AMAUX SERVANE MANDATAIRE DE MONSIEUR OUTREMAN ALAIN, MADAME SAINT-AMAUX SERVANE, MADAME SENE E GHISLAINE

5 n'ont pas pris part au vote (NPPV)

MADAME PERESSE MARIE MANDATAIRE DE MONSIEUR COLLADO PASCAL, MONSIEUR GIARD YVES, MONSIEUR MAUREY DANIEL MANDATAIRE DE MONSIEUR LAVIGOGNE JACKY, MONSIEUR MAUREY DANIEL, MADAME PERESSE MARIE

Le Conseil communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE le principe de la délégation de service public pour l'exploitation des réseaux d'assainissement des communes de : Arnouville lès Mantes, Boinville en Mantois, Epône, Follainville Dennemont, Fontenay Saint Père, Gargenville, Goussonville, Guernes, Guerville, Hargeville, Jumeauville, Porcheville, Brueil en Vexin, Drocourt, Sailly, Flins sur Seine, Issou, Les Mureaux, Mézières sur Seine et Saint Martin la Garenne selon les conditions fixées dans le rapport présentant les motifs sur le choix du mode de gestion du service et sur les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à mener les procédures de publicité et de mise en concurrence prévues par les dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

CC_17_05_18_15 - APPROBATION DU PRINCIPE AU RECOURS A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE 8 COMMUNES DE LA COMMUNAUTE URBAINE : POISSY, BOUAFLE, CHAPET, EVECQUEMONT, HARDRICOURT, MEZY-SUR-SEINE, MEULAN-EN-YVELINES ET TRIEL-SUR-SEINE

Rapporteur : Jean-Luc SANTINI

Détail des votes : Adoptée A L'UNANIMITÉ

109 pour

0 voix contre

7 abstentions

MONSIEUR ROULOT ERIC, MADAME BOURE DOMINIQUE, MONSIEUR NEDJAR DJAMEL, MADAME COSTE NATHALIE, MADAME SAINT-AMAUX SERVANE MANDATAIRE DE MONSIEUR OUTREMAN ALAIN, MADAME SAINT-AMAUX SERVANE, MADAME SENE E GHISLAINE

9 n'ont pas pris part au vote (NPPV)

MONSIEUR GAILLARD PIERRE, MADAME GENDRON NICOLLE, MADAME HAMARD PATRICIA, MONSIEUR JOREL THIERRY, MADAME KAUFFMANN KARINE, MONSIEUR MAUREY DANIEL MANDATAIRE DE MONSIEUR LAVIGOGNE JACKY, MONSIEUR LEPINTE FABRICE, MONSIEUR

MAUREY DANIEL, MONSIEUR LEPINTE FABRICE MANDATAIRE DE MONSIEUR TAILLARD MICHEL

Le Conseil communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE le principe de la délégation de service public pour l'exploitation des réseaux d'assainissement des communes de Poissy, Bouafle, Chapet, Evécquemont, Hardricourt, Mézy sur Seine, Meulan en Yvelines et Triel sur Seine selon les conditions fixées dans le rapport présentant les motifs sur le choix du mode de gestion du service et sur les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à mener les procédures de publicité et de mise en concurrence prévues par les dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

CC_17_05_18_16 - APPROBATION DU PRINCIPE AU RECOURS A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE 3 COMMUNES DE LA COMMUNAUTE URBAINE : ANDRESY, CHANTELOUP-LES-VIGNES ET CONFLANS-SAINTE-HONORINE

Rapporteur : Jean-Luc SANTINI

Détail des votes : Adoptée A L'UNANIMITÉ

112 pour

0 voix contre

7 abstentions

MONSIEUR ROULOT ERIC, MADAME BOURE DOMINIQUE, MONSIEUR NEDJAR DJAMEL, MADAME COSTE NATHALIE, MADAME SAINT-AMAUX SERVANE MANDATAIRE DE MONSIEUR OUTREMAN ALAIN, MADAME SAINT-AMAUX SERVANE, MADAME SENEÉ GHISLAINE

6 n'ont pas pris part au vote (NPPV)

MONSIEUR BROSSE LAURENT, MONSIEUR BEGUIN GERARD, MONSIEUR MAUREY DANIEL MANDATAIRE DE MONSIEUR LAVIGOGNE JACKY, MONSIEUR MAUREY DANIEL, MADAME PLACET EVELYNE, MONSIEUR VIALAY MICHEL

Le Conseil communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE le principe de la délégation de service public pour l'exploitation des réseaux d'assainissement des communes d'Andrésy, Chanteloup les Vignes et Conflans Sainte Honorine selon les conditions fixées dans le rapport présentant les motifs sur le choix du mode de gestion du service et sur les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à mener les procédures de publicité et de mise en concurrence prévues par les dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

CC_17_05_18_17 - CONVENTION DE MANDAT POUR LA POURSUITE DES OPERATIONS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT AUTORISEES SUR L'ANNEE 2016

Rapporteur : Jean-Luc SANTINI

Détail des votes : Adoptée A L'UNANIMITÉ

119 pour

0 voix contre

0 abstention

6 n'ont pas pris part au vote (NPPV)

MONSIEUR OLIVE KARL, MADAME KAUFFMANN KARINE, MONSIEUR MAUREY DANIEL
MANDATAIRE DE MONSIEUR LAVIGOGNE JACKY, MONSIEUR MAUREY DANIEL, MADAME
SENEE GHISLAINE, MONSIEUR VIGNIER MICHEL

Le Conseil communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention-type de mandat à intervenir entre la Communauté urbaine et ses communes membres pour les opérations d'eau et d'assainissement autorisées sur l'année 2016,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer les conventions de mandat à intervenir avec les communes concernées.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

CC_17_05_18_18 - CONVENTIONS TYPES D'AUTORISATION DE DEVERSEMENT D'APPORTS EXTERIEURS A LA STATION D'EPURATION DE LIMAY

Rapporteur : Jean-Luc SANTINI

Détail des votes : Adoptée A L'UNANIMITÉ

121 pour

0 voix contre

0 abstention

4 n'ont pas pris part au vote (NPPV)

MONSIEUR OLIVE KARL, MONSIEUR BOUDET MAURICE, MONSIEUR BOUREILLE SAMUEL,
MONSIEUR COGNET RAPHAEL

Le Conseil communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE les trois conventions types d'autorisation de déversement d'apports extérieurs à la station d'épuration de Limay : matières de curage, déchets graisseux et matières de vidange,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer lesdites conventions et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces conventions.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

CC_17_05_18_19 - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DECHANTELOUP-LES-VIGNES

Rapporteur : Suzanne JAUNET

Détail des votes : Adoptée A L'UNANIMITÉ

119 pour

0 voix contre

4 abstentions

MADAME COSTE NATHALIE, MADAME SAINT-AMAUX SERVANE MANDATAIRE DE MONSIEUR OUTREMAN ALAIN, MADAME SAINT-AMAUX SERVANE, MADAME SENEÉ GHISLAINE

2 n'ont pas pris part au vote (NPPV)

MONSIEUR OLIVE KARL, MADAME GENDRON NICOLLE

Le Conseil communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE la modification n°2 du PLU de la commune de CHANTELOUP-LES-VIGNES tel qu'elle est annexée à la présente délibération,

ARTICLE 2 : DIT que conformément aux dispositions des articles R. 153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois en Mairie de CHANTELOUP-LES-VIGNES et au siège de la Communauté urbaine, que la mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté urbaine.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

CC_17_05_18_20 - VALIDATION DE LA MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE SUR LA COMMUNE DE MAGNANVILLE

Rapporteur : Dominique BELHOMME

Détail des votes : Adoptée A L'UNANIMITÉ

116 pour

0 voix contre

5 abstentions

MONSIEUR CRESPO JULIEN, MADAME COSTE NATHALIE, MADAME SAINT-AMAUX SERVANE MANDATAIRE DE MONSIEUR OUTREMAN ALAIN, MADAME SAINT-AMAUX SERVANE, MADAME SENEÉ GHISLAINE

4 n'ont pas pris part au vote (NPPV)

MONSIEUR GARAY FRANÇOIS, MONSIEUR BEGUIN GERARD, MONSIEUR LEPINTE FABRICE, MONSIEUR LEPINTE FABRICE MANDATAIRE DE MONSIEUR TAILLARD MICHEL

Le Conseil communautaire :

ARTICLE 1 : VALIDE la modification du périmètre de la Zone d'Aménagement Différé (ZAD) sur la commune de Magnanville par adjonction au périmètre initial des parcelles cadastrées AA 46 ; 47 ; 48 ; 49 ; 50 ; 51 ; 52 ; 53 ; 54 ; 55 ; 56 ; 57 ; 160 ; 162 et 163,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

CC_17_05_18_21 - PROTOCOLE TERRITORIAL D'AIDE A LA RENOVATION THERMIQUE DES LOGEMENTS PRIVES DANS LE CADRE DU PROGRAMME "HABITER MIEUX"

Rapporteur : Jean-Michel VOYER

Détail des votes : Adoptée A L'UNANIMITÉ

120 pour

0 voix contre

3 abstentions

MONSIEUR MOUTENOT LAURENT, MONSIEUR MAUREY DANIEL MANDATAIRE DE MONSIEUR LAVIGOGNE JACKY, MONSIEUR MAUREY DANIEL

2 n'ont pas pris part au vote (NPPV)

MONSIEUR BEGUIN GERARD, MONSIEUR FRANCOIS-DAINVILLE HUBERT

Le Conseil communautaire :

ARTICLE 1 : ACTE l'engagement de la Communauté urbaine dans un protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés pour l'année 2017,

ARTICLE 2 : ACTE le principe d'une aide financière de la Communauté urbaine pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie pour les ménages éligibles au programme Habiter Mieux :

- 300 € pour les propriétaires occupants modestes (plafond de référence ANAH)
- 500 € pour les propriétaires occupants très modestes (plafond de référence ANAH)
- 1 000 € pour les propriétaires occupants relevant de travaux lourds de réhabilitation d'un logement indigne ou très dégradé.
- 300 € pour les propriétaires bailleurs privés éligibles au programme Habiter Mieux (condition de conventionnement du logement avec l'ANAH notamment),

avec un objectif estimé à 230 dossiers et dans la limite de 115 000 € pour l'année 2017,

ARTICLE 3 : APPROUVE le règlement de financement de la Communauté urbaine dans le cadre du programme « Habiter Mieux »,

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à signer le protocole d'aide à la rénovation thermique des logements privés et tous les documents afférents à cette décision,

ARTICLE 5 : DECIDE de déléguer au Président l'attribution des subventions au profit de tiers, dans le cadre du programme d'aide à la rénovation thermique des logements privés (programme Habiter Mieux) et dans la limite des crédits disponibles.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

CC_17_05_18_22 - CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DES YVELINES ET LA COMMUNE DE VILLENES-SUR-SEINE RELATIVE AU REAMENAGEMENT DE DEUX CARREFOURS SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES D'ORGEVAL ET DE VILLENES-SUR-SEINE

Rapporteur : Christophe DELRIEU

Détail des votes : Adoptée A L'UNANIMITÉ

123 pour

0 voix contre

0 abstention

2 n'ont pas pris part au vote (NPPV)

MONSIEUR COGNET RAPHAEL, MONSIEUR MOUTENOT LAURENT

Le Conseil communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention relative au réaménagement de deux carrefours hors agglomération, entre les débouchés du chemin de Fauveau et de l'avenue du Général Charles De Gaulle et de la RD153 du PR 2+800 au PR 3+350, sur le territoire des communes d'Orgeval et de Villennes-sur-Seine,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer la convention et tout autre document s'y rapportant.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

CC_17_05_18_23 - LIAISON ENTRE LA BRETELLE DE SORTIE DE L'A13 DEDOUBLEE A BUCHELAY ET LA RD113 A HAUTEUR DE ROSNY-SUR-SEINE – DESENCLAVEMENT DES POLES ECONOMIQUES DE L'OUEST MANTOIS : REALISATION DES VOIRIES ET DE L'OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT ENTRE LES PARCS D'ACTIVITES « MANTES INNOVAPARC » ET « LES GRAVIERS » A BUCHELAY : CONVENTION FINANCIERE AVEC LE DEPARTEMENT DES YVELINES

Rapporteur : Christophe DELRIEU

Détail des votes : Adoptée A L'UNANIMITÉ

123 pour

0 voix contre

1 abstention

MADAME SENEÉ GHISLAINE

1 n'a pas pris part au vote (NPPV)

MONSIEUR RIBAUT HUGUES

Le Conseil communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de financement avec le Département des Yvelines, relative au projet de dédoublement de la bretelle de sortie n°13 de l'A 13, de franchissement des voies ferrées et de raccordement avec la RD113,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention et à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

CC_17_05_18_24 - CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES FRAIS D'EXTENSION DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE 64, RUE PASTEUR A CONFLANS SAINTE HONORINE, PAR LA S.N.C. LNC DELTA PROMOTION

Rapporteur : Christophe DELRIEU

Détail des votes : Adoptée A L'UNANIMITÉ

125 pour

0 voix contre

0 abstention

0 n'ont pas pris part au vote (NPPV)

Le Conseil communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention relative au remboursement des frais d'extension du réseau public de distribution d'électricité 64, rue Pasteur à Conflans Sainte Honorine, avec la S.N.C. LNC DELTA PROMOTION,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

CC_17_05_18_25 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE AU SEIN DE LA COMMISSION PARITAIRE CONSULTATIVE DU SYNDICAT D'ELECTRICITE DES YVELINES (SEY)

Rapporteur : Philippe TAUTOU

Détail des votes : Adoptée A LA MAJORITE

101 pour

1 voix contre

MONSIEUR CRESPO JULIEN

15 abstentions

MONSIEUR MERY PHILIPPE, MONSIEUR MERY PHILIPPE MANDATAIRE DE MONSIEUR SIMON PHILIPPE, MADAME VINAY ANNE-MARIE, MONSIEUR MAUREY DANIEL MANDATAIRE DE MONSIEUR LAVIGOGNE JACKY, MONSIEUR LEPINTE FABRICE, MONSIEUR MARTINEZ PAUL, MONSIEUR MAUREY DANIEL, MONSIEUR PERRAULT PATRICK, MADAME PLACET EVELYNE, MONSIEUR VIGNIER MICHEL, MADAME FUHRER-MOQUEROU MONIQUE, MADAME GENEIX MONIQUE, MONSIEUR MORIN LAURENT, MONSIEUR NAUTH CYRIL, MONSIEUR LEPINTE FABRICE MANDATAIRE DE MONSIEUR TAILLARD MICHEL

8 n'ont pas pris part au vote (NPPV)

MONSIEUR BEGUIN GERARD, MONSIEUR BERTRAND ALAIN, MADAME BROCHOT MONIQUE, MADAME COSTE NATHALIE, MADAME DUMOULIN CECILE, MADAME SAINT-AMAUX SERVANE MANDATAIRE DE MONSIEUR OUTREMAN ALAIN, MADAME SAINT-AMAUX SERVANE, MADAME SENEÉ GHISLAINE

Le Conseil communautaire :

ARTICLE 1 : DESIGNE son représentant titulaire et son représentant suppléant au sein de la Commission Paritaire Consultative du Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY).

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

CC_17_05_18_26 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DES INSTALLATIONS SPORTIVES DU LYCEE DE MAGNANVILLE (SMIS)

Rapporteur : Philippe TAUTOU

Détail des votes : Adoptée A L'UNANIMITÉ

117 pour

0 voix contre

2 abstentions

MONSIEUR FAIST DENIS, MONSIEUR DAZELLE FRANÇOIS

6 n'ont pas pris part au vote (NPPV)

MADAME COSTE NATHALIE, MONSIEUR MAUREY DANIEL MANDATAIRE DE MONSIEUR LAVIGOGNE JACKY, MONSIEUR MAUREY DANIEL, MADAME SAINT-AMAUX SERVANE MANDATAIRE DE MONSIEUR OUTREMAN ALAIN, MADAME SAINT-AMAUX SERVANE, MADAME SENEH GHISLAINE

Le Conseil communautaire :

ARTICLE 1 : DESIGNE 8 représentants titulaires et 8 représentants suppléants au sein du comité syndical du Syndicat mixte des installations sportives (SMIS) du lycée de Magnanville.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

CC_17_05_18_27 - ZAC "NOUVELLE CENTRALITE" A CARRIERES-SOUS-POISSY : CONVENTION D'IMPLANTATION ET D'USAGE DE CONTENEURS ENTERRES

Rapporteur : Jean-Luc GRIS

Détail des votes : Adoptée A L'UNANIMITÉ

123 pour

0 voix contre

0 abstention

2 n'ont pas pris part au vote (NPPV)

MONSIEUR BEGUIN GERARD, MADAME BROCHOT MONIQUE

Le Conseil communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'implantation de conteneurs enterrés dans le cadre d'aménagement de la ZAC Nouvelle Centralité, sur les lots L6B, L7, S2, S3, S5B et la prise en gestion par la Communauté urbaine GPS&O des dispositifs prévus et ce, jusqu'à leur rétrocession,

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention relative à l'implantation de conteneurs enterrés dans le cadre d'aménagement de la ZAC Nouvelle Centralité, sur les lots L6B, L7, S2, S3, S5B ainsi qu'à leur prise en gestion par la Communauté urbaine GPS&O jusqu'à leur rétrocession,

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer au nom et pour le compte de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, ladite convention ainsi que les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

CC_17_05_18_28 - CONVENTION AVEC LA SOCIETE ECO-DDS RELATIVE A LA GESTION DES DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES MENAGERS : AVENANT N°2

Rapporteur : Jean-Luc GRIS

Détail des votes : Adoptée A L'UNANIMITÉ

120 pour

0 voix contre

1 abstention

MONSIEUR BOUDET MAURICE

4 n'ont pas pris part au vote (NPPV)

MONSIEUR HONORE MARC, MONSIEUR LEBouc MICHEL, MONSIEUR BEGUIN GERARD,
MONSIEUR MEUNIER PATRICK

Le Conseil communautaire :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 à la convention ECO-DDS relative à la gestion des déchets diffus spécifiques ménagers.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

CC_17_05_18_29 - PARC DU PEUPLE DE L'HERBE : AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR COMMERCES AMBULANTS DE PETITE RESTAURATION - FIXATION DES TARIFS

Rapporteur : Cécile ZAMMIT-POPESCU

Détail des votes : Adoptée A L'UNANIMITÉ

124 pour

0 voix contre

0 abstention

1 n'a pas pris part au vote (NPPV)

MADAME BROCHOT MONIQUE

Le Conseil communautaire :

ARTICLE 1 : FIXE la redevance d'occupation du domaine public pour l'installation d'un commerce de bouche ambulant selon les modalités suivantes :

- 20 € HT pour ½ journée (4 heures),

- 40 € HT pour 1 journée (8 heures),

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

CC_17_05_18_30 - FIXATION DE LA REDEVANCE ANNUELLE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'OCCUPATION PAR L'ASSOCIATION « OFFICE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE » D'UN LOCAL AU SEIN DE LA MEDIATHEQUE DES MUREAUX

Rapporteur : Cécile ZAMMIT-POPESCU

Détail des votes : Adoptée A LA MAJORITE

101 pour

10 voix contre

MADAME BLONDEL MIREILLE, MADAME COSTE NATHALIE, MADAME DIOP DIEYNABA, MADAME FUHRER-MOGUEROU MONIQUE, MONSIEUR GARAY FRANCOIS, MONSIEUR GENEIX MONIQUE, MONSIEUR HAMARD PATRICIA, MONSIEUR MORIN LAURENT, MONSIEUR NAUTH CYRIL, MONSIEUR SENEÉ GHISLAINE

8 abstentions

MONSIEUR BISCHEROUR ALBERT MANDATAIRE DE MADAME SALL RAMA, MONSIEUR BISCHEROUR ALBERT, MONSIEUR DANFAKHA PAPA WALY, MONSIEUR VIGNIER MICHEL, MADAME SAINT-AMAUX SERVANE MANDATAIRE DE MONSIEUR OUTREMAN ALAIN, MADAME SAINT-AMAUX SERVANE, MADAME GENDRON NICOLLE, MADAME KAUFFMANN KARINE

6 n'ont pas pris part au vote (NPPV)

MONSIEUR LÉBOUC MICHEL, MONSIEUR BEGUIN GERARD, MONSIEUR BERCOT JEAN-FRÉDÉRIC, MONSIEUR BOUDET MAURICE, MONSIEUR BOUREILLE SAMUEL, MADAME PLACET EVELYNE

Le Conseil communautaire :

ARTICLE 1 : FIXE la redevance annuelle d'occupation du domaine public pour l'occupation par l'Association « Office pour le Développement Durable » d'un local de 18,82 m² au sein de la médiathèque des Mureaux à 1 982,00 € net / an.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

La fin de la séance est prononcée à 22h36.

**L'intégralité des délibérations est tenue à votre
disposition au Pôle des assemblées.**

Compte-rendu affiché le 24 mai 2017.

Le Président,

Philippe TAUTOU